



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

COMMUNE DE
MONTREDON-LABESSONNIÉ

SÉANCE DU MERCREDI 5 AVRIL 2023

Nombre de Membres

- Afférents 19
- En Exercice : 19
- Présents 12
- Ayant pris part : 14

L'an deux mille vingt-trois et mercredi cinq avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

Date de convocation

30/03/2023

Présents : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROLLAND ; M. Jean MARTINEZ ; Mme Mélanie ROUX ; M. Didier COMBES ; M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Marie-Line CLUZEL ; M. Jean-Marie BRU ; M. Daniel CAMP ; Mme Aline COUTAREL et M. Raoul de RUS.

Date d'affichage

30/03/2023

Excusés représentés : Mme Dominique GODOT-RAMADE représentée par M. Jean MARTINEZ ; Mme Hélène POLDERVAART représentée par M. Jean-Paul CHAMAYOU ; Mme Pauline MARCOU MADER représentée par M. Jean-Pierre LESCURE.

Absentes excusées : Mme Pascale BARNA-LEGRAND et Mme Claude HUET.

Absentes non excusées : Mme Gaëlle POUSTOMIS et Mme Vanessa LAGARDE

M. Jean-François COMBELLES a été nommé Secrétaire de Séance.

Délibération N°2023-25 : Subvention exceptionnelle n°1 Association Multisports Montredonnaise

Monsieur Daniel CAMP, Conseiller municipal en charge des associations sportives, sollicite le Conseil Municipal pour attribuer, à titre exceptionnel, une subvention à l'Association Multisports Montredonnaise afin de participer aux frais de déplacements de l'une de ses adhérente qui pratique la course à très haut niveau.

Après débat, il est décidé que la subvention sera versée sous réserve que :

- des justificatifs de dépenses soient fournis (factures au nom de l'Association Multisports Montredonnaise) ;
- les rapports financiers et moraux 2021 et des budgets prévisionnels 2022 soient transmis en mairie.

Madame Mélanie ROUX, Adjointe au Maire, personnellement concernée dans cette affaire, ne prend pas part au vote.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 3 000,00 € à l'association Multisports Montredonnaise dans les conditions fixées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire
Jean-François COMBELLES

Le Maire,
Jean-Paul CHAMAYOU.